

La situation internationale

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Il a fait un historique des événements qui ont suivi la conférence de Munich en septembre dernier. Montrait l'enchaînement progressif des agressions internationales qui se sont produites depuis cette époque, il a déclaré notamment :

« L'Italie et l'Allemagne viennent de conclure un accord de caractère agressif envisageant toutes possibilités d'agression. Cet accord ne se couvre même plus de la prétendue nécessité de lutter contre le kominern. Le pacte italo-allemand n'est que le pacte antikomintern ».

M. Molotov a fait la critique de la politique d'apaisement que les dirigeants de l'U.R.S.S. ont toujours considérée comme une politique de concessions constantes aux agresseurs.

« L'U.R.S.S., a dit en substance M. Molotov, n'a aucune sympathie pour les agresseurs. Elle estime qu'il ne faut pas dissimuler les faits. Dissimuler la vérité est une prime à l'agression ».

L'orateur a admis, toutefois, que l'accord anglo-polonais, l'accord anglo-français, les négociations engagées par Londres et Paris avec l'U.R.S.S. indiquent que quelque chose a changé dans l'attitude des puissances occidentales.

La conclusion générale du discours est celle-ci :

« L'U.R.S.S. est prête à s'entendre avec l'Angleterre et la France si celles-ci font la preuve qu'elles sont sérieusement décidées à résister aux agresseurs. Mais l'U.R.S.S. ne veut pas tirer les marrons du feu pour les autres. Ainsi nous avons conscience de défendre les intérêts de notre pays et ceux de la paix générale et nous mesurons la distance qui existe entre des déclarations éloquentes et des faits ».

EN ANGLETERRE

Dans l'attente de la conclusion du pacte anglo-franco-soviétique

Londres, 31 mai. — On confirme dans les milieux diplomatiques anglais que sir William Seeds, ambassadeur de Grande-Bretagne à Moscou, a eu mardi soir un entretien avec M. Molotov, à qui il a fourni tous les éclaircissements souhaités par le gouvernement soviétique sur les propositions britanniques.

A cet égard, on laisse entendre dans les milieux anglais qu'on attend la conclusion d'un accord d'assistance mutuelle immédiate entre la Grande-Bretagne, la France et l'U.R.S.S. Cet accord serait appelé à jouer dans les deux cas suivants :

1° En cas d'agression dirigée directement contre l'une des puissances signataires ; 2° En cas d'agression contre l'un quelconque des Etats dont l'indépendance est déjà garantie par ces puissances.

L'accord jouerait aussi dans le cas où l'absence de toute garantie formelle de l'Etat ferait appel à l'un des trois pays signataires pour assurer le respect de son indépendance.

On précise, par ailleurs, que l'accord prévoit des conversations d'états-majors et qu'il est basé sur les principes du pacte de la S.D.N. et non point nécessairement sur la procédure de cet instrument.

Le parti travailliste contre la conscription

Southport, 31 mai. — La conférence du parti travailliste a repoussé par 1.766.000 mandats contre 720.000, une résolution préconisant la cessation de toute participation du mouvement travailliste au système général du service national, sauf en ce qui concerne la défense passive.

Une résolution présentée par l'exécutif, condamnant la conscription, mais approuvant l'attitude du Conseil national du travail, qui décide de participer à toutes les mesures destinées à assurer la protection de la population civile en temps de guerre, a été adoptée par 1.967.000 mandats contre 574.000.

EN POLOGNE

La demande de révocation de fonctionnaires polonais présentée par le Sénat de Dantzig est rejetée

Mais le gouvernement polonais est prêt à discuter avec Dantzig des moyens d'assainir l'atmosphère tendue

Varsovie, 31 mai. — Le gouvernement polonais rejette les demandes du Sénat de Dantzig, au sujet du retrait des fonctionnaires polonais du commissariat, mais se déclare prêt à discuter avec le Sénat de Dantzig des moyens d'assainir l'atmosphère tendue qui règne actuellement entre Varsovie et Dantzig.

En réponse à cette note du Sénat de Dantzig du 24 mai, M. Chodzki, commissaire général de Pologne à Dantzig, a adressé au sénat une réponse qui constatait :

1° La pleine responsabilité des auto-

rités dantziennes au sujet des incidents des 20 et 21 mai à Kalfhof. Malgré l'intervention répétée des autorités polonaises, les autorités dantziennes n'ont pris aucune mesure pour mettre fin à l'action criminelle des semeurs de troubles et assurer la sécurité des fonctionnaires polonais sur le territoire de Dantzig.

2° Que le gouvernement polonais ne saurait reconnaître le bien-fondé des reproches adressés, du côté dantzien, aux fonctionnaires polonais Perkowski, Switwa et Schiller, d'avoir emporté des armes le jour de leur rentrée à Kalfhof, sachant que de graves incidents avaient eu lieu, et que le Sénat de Dantzig s'était refusé de coopérer avec les autorités polonaises.

3° Qu'il appartient exclusivement au gouvernement polonais de juger de l'opportunité de révoquer certains de ses fonctionnaires et « que le gouvernement polonais ne saurait tolérer une exigence quelconque à ce sujet ».

« Si le Sénat de Dantzig, conclut en substance la note, désire réellement liquer la tension actuelle, le commissaire général de Pologne est prêt à discuter en commun avec le Sénat dantzien des mesures susceptibles d'assainir l'atmosphère et d'assurer aux fonctionnaires polonais des conditions de travail normales, ainsi qu'une amélioration de leurs rapports avec les autorités dantziennes ».

EN ALLEMAGNE

Le maréchal Goering salue les légionnaires allemands de retour d'Espagne

Hambourg, 31 mai. — A bord du yacht « Hambourg », le maréchal Goering a passé, mercredi matin, en revue, près de l'embarcadere de Neumuhlen, sur l'Elbe, la flotte des bateaux de l'organisation « La Jolie fait la force » qui rapatrient les légionnaires allemands d'Espagne. Les bateaux étaient précédés par la sixième flottille de torpilleurs, le cuirassé « Graf Spee » terminait le défilé.

Les légionnaires allemands étaient rangés au garde à vous sur les bateaux lorsque le maréchal Goering, le ministre de l'Air et représentant du Führer a répondu au salut des légionnaires en levant son bâton de maréchal. Lorsque le « Robert-Ley », ayant à bord le général von Richthofen, commandant la légion allemande, est passé devant le yacht du maréchal, les batteries côtières ont tiré une salve d'honneur.

Plusieurs milliers de personnes étaient massées sur les quais de l'Elbe, pour acclamer les soldats allemands revenant de la guerre d'Espagne.

Les légionnaires ont ensuite défilé dans les rues de Hambourg. On donne la composition suivante des troupes qui ont débarqué mercredi : 4.700 hommes dont 250 officiers et 336 ouvriers, ouvriers et techniciens.

Le maréchal Goering a annoncé que le Führer avait créé un ordre spécial comportant trois classes pour récompenser les exploits des combattants.

Le maréchal a procédé à la distribution des croix en brillants et en or. Au cours de son allocution il a accusé les démocrates et les Soviétiques d'avoir été, dès le début, en conformité de sentiments avec l'armée rouge, et de l'avoir soutenue puissamment. Il a déclaré que l'Allemagne avait reconnu que la lutte ne pouvait être gagnée sans la domination des aires et qu'elle avait, en conséquence, décidé d'envoyer des aviateurs.

Le maréchal Goering a avoué que les volontaires allemands en Espagne subissent « de lourdes pertes ».

« Nous sommes fiers de vous, s'écria-t-il, et le peuple allemand sait qu'il peut se fier à son armée. Adieu, vous pourriez avoir prouvé que vous ne craigniez pas le combat qui vous est imposé, que nous sommes invincibles et que nous le resterons ».

La glorification de la participation à la guerre d'Espagne

Berlin, 31 mai. — L'opinion allemande se demande pourquoi, après avoir qualifié pendant plus de trois ans de « sombres machinations » et d'« excitations irresponsables » toutes les informations sur la participation de l'armée allemande à la guerre civile espagnole, les dirigeants allemands donnent aujourd'hui la consigne de glorifier cette participation.

Les causes de ce changement paraissent assez complexes.

En premier lieu, on admet dans les milieux politiques berlinois que le III^e Reich veut adresser un avertissement aux puissances démocratiques à la veille de la conclusion de l'accord anglo-franco-soviétique. Ayant combattu en Espagne le bolchevisme, nous sommes résolus à le combattre partout ailleurs avec la même énergie.

En second lieu, pour l'opinion allemande, les hauts faits de l'armée allemande en Espagne doivent montrer, comme la récente visite du chancelier Hitler aux fortifications de l'Ouest, l'efficacité de l'instrument de guerre forgé par le III^e Reich.

L'accent principal de ces manifesta-

La reconstitution de la C.A.P. est décidée

Après la proclamation des résultats, M. Max Dormoy plaide en faveur de la reconstitution de la C.A.P. jusqu'au congrès que le parti doit tenir en octobre pour discuter de la révision de ses statuts. M. Deixonne combat cette proposition et revendique deux sièges pour ses amis. Cette demande paraît incompatible avec la proposition de reconstitution de la C.A.P.

On vote sur les quatre motions qui restent en présence : Synthèse, Zyromski, Deixonne et Gukowski (pacifisme intégral). Les résultats du vote sont les suivants : La motion Zyromski (synthèse) obtient 6.395 mandats ; Zyromski, 565 ; Deixonne, 401 ; Gukowski, 45. Abstentions, 133 ; absents, 21.

2° Politique intérieure. — La mission permanente du parti socialiste est de défendre les intérêts des classes laborieuses, même lorsque la situation extérieure exige une discipline collective de la nation.

3° Politique extérieure. — La mission permanente du parti socialiste est de défendre les intérêts des classes laborieuses, même lorsque la situation extérieure exige une discipline collective de la nation.

4° La mission permanente du parti socialiste est de défendre les intérêts des classes laborieuses, même lorsque la situation extérieure exige une discipline collective de la nation.

Une visite de généraux espagnols

Hambourg, 31 mai. — Plusieurs généraux espagnols sont arrivés mercredi à Hambourg à bord du « Robert-Ley », bâtiment moderne de l'organisation du front du travail « La force par la joie ». Ces généraux visiteront l'Allemagne comme hôtes du gouvernement du Reich. Ce sont les généraux Granda, Yague, Solchaga, Alfonso Féj, Alfonso de Orléans y Bourbon, Garcia, Valinos, Martinez-Campos, le contre-amiral Agafino y Armas qui sont accompagnés du général italien d'aviation Batista.

Le pacte de non-agression germano-danois a été signé à 13 heures

Berlin, 31 mai. — Le « D.N.B. » publie le communiqué suivant :

« Les négociations entre le gouvernement du Reich et le gouvernement royal danois sur la conclusion d'un traité de non-agression ont abouti.

Mercredi à midi, le traité de non-agression entre l'Allemagne et le Danemark a été signé solennellement à l'office des Affaires étrangères, et par M. Heriuf Zahle, ministre du Danemark à Berlin.

Le pacte de non-agression germano-danois a été signé à 13 heures

Berlin, 31 mai. — Le « D.N.B. » publie le communiqué suivant :

« Les négociations entre le gouvernement du Reich et le gouvernement royal danois sur la conclusion d'un traité de non-agression ont abouti.

Mercredi à midi, le traité de non-agression entre l'Allemagne et le Danemark a été signé solennellement à l'office des Affaires étrangères, et par M. Heriuf Zahle, ministre du Danemark à Berlin.

Le pacte de non-agression germano-danois a été signé à 13 heures

Berlin, 31 mai. — Le « D.N.B. » publie le communiqué suivant :

« Les négociations entre le gouvernement du Reich et le gouvernement royal danois sur la conclusion d'un traité de non-agression ont abouti.

Mercredi à midi, le traité de non-agression entre l'Allemagne et le Danemark a été signé solennellement à l'office des Affaires étrangères, et par M. Heriuf Zahle, ministre du Danemark à Berlin.

Le pacte de non-agression germano-danois a été signé à 13 heures

Berlin, 31 mai. — Le « D.N.B. » publie le communiqué suivant :

« Les négociations entre le gouvernement du Reich et le gouvernement royal danois sur la conclusion d'un traité de non-agression ont abouti.

Mercredi à midi, le traité de non-agression entre l'Allemagne et le Danemark a été signé solennellement à l'office des Affaires étrangères, et par M. Heriuf Zahle, ministre du Danemark à Berlin.

LE COMITÉ EST CLOS

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

De même en politique intérieure, il ne semble pas, à lire le texte de la motion Rivière, qu'il ait été sensiblement sur un point fondamental, de la formule de l'unité française qui, dans le texte adopté, subsiste dans sa substance, bien que sous une forme plus nuancée, il n'y a guère que la question de l'unité d'action avec les communistes qui ait été réservée.

C'est à M. Paul Faure, en revanche, que revient l'avantage sur le terrain de la tactique. C'est lui qui, dans leur majeure partie, a mené les débats. L'important à plusieurs reprises par des majorités importantes sur des questions mettant en jeu son autorité personnelle.

De plus, par la séance finale, il a su préserver intégralement ses positions à l'intérieur du parti, en conservant son poste de secrétaire général, et dans l'organisme dirigeant, la C.A.P., grâce à la reconduction, ses amis et lui conservent des positions que, très probablement, ils n'auraient pas pu maintenir si les deux tendances s'étaient affrontées et comptées dans le scrutin final.

L'unité morale et politique du parti socialiste a donc été sauvegardée une fois de plus, mais telle qu'elle est issue du congrès, il lui reste à subir l'épreuve des faits.

LA DERNIERE SEANCE

La séance de nuit est reprise à 4 h. 10. M. A. Rivière, rapporteur, déclare que les travaux de la commission restreinte ont abouti à un texte de synthèse dont il donne lecture au congrès. Cette motion comprend deux parties : l'une concernant la politique extérieure, l'autre la politique intérieure. Le rapporteur demande à tous de voter le texte qu'il vient de lire au congrès. M. Zyromski reprend le texte de la motion Blum primitive.

M. Zyromski demande au congrès de voter la motion Blum, qui a obtenu la majorité dans les fédérations.

MM. Marx Dormoy et Paul Faure interviennent

M. Deixonne déclare qu'il ne peut se rallier ni à la motion de synthèse, à cause de ses pauvretés, ni à la motion Zyromski, à cause de son bellicisme.

M. Max Dormoy déclare que personne n'a le droit de se recommander de M. Léon Blum en défendant un texte.

La motion que nous allons voter, dit-il, est la meilleure réponse à la réaction fasciste, qui spéculait sur nos divisions ; elle est aussi la meilleure réponse à ceux qui, à l'étranger, doutaient de la résolution française.

M. Paul Faure rappelle ensuite les efforts de conciliation sincères déployés par ses amis et lui-même. Il n'y a plus qu'une motion, qu'il demande à tous d'adopter.

M. Zyromski, nous dit-il, a proposé, nous ferons tout pour dissiper les malentendus qui ont pu nous séparer de certains de nos amis ».

Le vote

On vote sur les quatre motions qui restent en présence : Synthèse, Zyromski, Deixonne et Gukowski (pacifisme intégral). Les résultats du vote sont les suivants : La motion Rivière (synthèse) obtient 6.395 mandats ; Zyromski, 565 ; Deixonne, 401 ; Gukowski, 45. Abstentions, 133 ; absents, 21.

2° Politique intérieure. — La mission permanente du parti socialiste est de défendre les intérêts des classes laborieuses, même lorsque la situation extérieure exige une discipline collective de la nation.

3° Politique extérieure. — La mission permanente du parti socialiste est de défendre les intérêts des classes laborieuses, même lorsque la situation extérieure exige une discipline collective de la nation.

4° La mission permanente du parti socialiste est de défendre les intérêts des classes laborieuses, même lorsque la situation extérieure exige une discipline collective de la nation.

Le pacte de non-agression germano-danois a été signé à 13 heures

Berlin, 31 mai. — Le « D.N.B. » publie le communiqué suivant :

« Les négociations entre le gouvernement du Reich et le gouvernement royal danois sur la conclusion d'un traité de non-agression ont abouti.

Mercredi à midi, le traité de non-agression entre l'Allemagne et le Danemark a été signé solennellement à l'office des Affaires étrangères, et par M. Heriuf Zahle, ministre du Danemark à Berlin.

Le pacte de non-agression germano-danois a été signé à 13 heures

Berlin, 31 mai. — Le « D.N.B. » publie le communiqué suivant :

« Les négociations entre le gouvernement du Reich et le gouvernement royal danois sur la conclusion d'un traité de non-agression ont abouti.

Mercredi à midi, le traité de non-agression entre l'Allemagne et le Danemark a été signé solennellement à l'office des Affaires étrangères, et par M. Heriuf Zahle, ministre du Danemark à Berlin.

Le pacte de non-agression germano-danois a été signé à 13 heures

Berlin, 31 mai. — Le « D.N.B. » publie le communiqué suivant :

« Les négociations entre le gouvernement du Reich et le gouvernement royal danois sur la conclusion d'un traité de non-agression ont abouti.

Mercredi à midi, le traité de non-agression entre l'Allemagne et le Danemark a été signé solennellement à l'office des Affaires étrangères, et par M. Heriuf Zahle, ministre du Danemark à Berlin.

Le pacte de non-agression germano-danois a été signé à 13 heures

Berlin, 31 mai. — Le « D.N.B. » publie le communiqué suivant :

« Les négociations entre le gouvernement du Reich et le gouvernement royal danois sur la conclusion d'un traité de non-agression ont abouti.

Mercredi à midi, le traité de non-agression entre l'Allemagne et le Danemark a été signé solennellement à l'office des Affaires étrangères, et par M. Heriuf Zahle, ministre du Danemark à Berlin.

Le pacte de non-agression germano-danois a été signé à 13 heures

Berlin, 31 mai. — Le « D.N.B. » publie le communiqué suivant :

« Les négociations entre le gouvernement du Reich et le gouvernement royal danois sur la conclusion d'un traité de non-agression ont abouti.

Mercredi à midi, le traité de non-agression entre l'Allemagne et le Danemark a été signé solennellement à l'office des Affaires étrangères, et par M. Heriuf Zahle, ministre du Danemark à Berlin.

DANS LE MONDE DU FOOTBALL « L'EXCELSIOR » abandonne le professionnalisme

Le Comité-directeur de l'« Excelsior » nous a fait parvenir le communiqué suivant :

« Placé devant une situation financière rendant impossible le maintien des coûts d'une équipe professionnelle, le Comité-directeur de l'« Excelsior » a décidé d'abandonner le professionnalisme.

« C'est avec une profonde émotion et un très vif regret qu'il est amené à devoir prendre cette détermination et à la porter à la connaissance de tous les amis innombrables du football roubaixien. Roubaixiens, Tourquennois et Wattelosiens qui l'ont soutenu constamment de leur sympathie agissante.

« Il exprime sa particulière et cordiale reconnaissance aux dirigeants, joueurs et supporters, pour le concours si dévoué qu'ils ont apporté à l'« Excelsior » depuis de longues années, en lui donnant sans compter leur temps et leur peine dans un magnifique esprit sportif ».

LE TEXTE DE LA « MOTION DE SYNTHÈSE »

Voici le texte de la motion de politique générale, motion de synthèse, portée par M. Rivière :

1° Politique extérieure. — Les engagements solennels pris à Munich, à Rome et à Paris, ont été violés. L'asservissement de nos territoires à l'ennemi, la dégradation des nations civilisées un tel affront que chacune se demande avec angoisse, si elle sera jamais en mesure de se défendre sans une folle entreprise de conquêtes du monde.

« Durant le péril, le parti socialiste affirme, de nouveau, la résolution du peuple de France, de maintenir l'intégrité de son territoire, de défendre avec énergie son indépendance politique, de s'assurer la protection des indigènes de ses colonies. Il proclame le droit de toutes les petites nations à leur indépendance, à leur liberté, à leur développement, à leur expansion nationale, par lesquelles ils assurent leur sécurité et leur prospérité. Il sait que si l'Allemagne manque de certaines denrées alimentaires, c'est dans son intérêt, car son industrie, c'est dans une large mesure, parce que sa volonté de tout sacrifier au régime hitlérien, l'a mis en état de ne pouvoir l'acquiescer, c'est parce qu'elle s'est ainsi isolée du monde et refusée à la division internationale sur laquelle est fondée notre civilisation.

« La nécessité lui apparaît donc de proposer au peuple français, une politique inébranlable de résistance et une coalition des forces pacifiques assez puissante pour empêcher le gouvernement de l'axe de préparer une guerre de conquête, coûteuse et d'ailleurs incertaine. C'est pour cela qu'il approuve les garanties données par le traité de Londres, tant à l'ouest qu'à l'est de l'Europe, et les efforts tentés pour conjurer les concours de la Russie et de l'Amérique à l'égard de l'Allemagne.

« Mais cette nécessité qu'il proclame ne peut pas lui faire oublier qu'une politique extérieure de résistance militaire ne suffirait pas à sauvegarder la paix. Il a accueilli avec une joie profonde le message Roosevelt et les espoirs que ce message a suscités. Les espoirs dont s'était déjà inspiré le groupe parlementaire dans sa proposition de loi pour le renouvellement d'une conférence internationale.

« Il garde toute sa confiance dans la valeur de la meilleure réponse à la réaction fasciste, qui spéculait sur nos divisions ; elle est aussi la meilleure réponse à ceux qui, à l'étranger, doutaient de la résolution française.

« M. Paul Faure rappelle ensuite les efforts de conciliation sincères déployés par ses amis et lui-même. Il n'y a plus qu'une motion, qu'il demande à tous d'adopter.

« M. Zyromski, nous dit-il, a proposé, nous ferons tout pour dissiper les malentendus qui ont pu nous séparer de certains de nos amis ».

Les affectations spéciales en cas de mobilisation

Un nouveau règlement d'administration publique

Paris, 31 mai. — Le Journal officiel publie un décret portant nouveau règlement d'administration publique pour l'application de l'article 52 de la loi du 21 mars 1928 concernant les affectations spéciales en cas de mobilisation.

Ce décret prévoit notamment que les militaires et marins gradés ou non gradés des réserves peuvent recevoir des affectations spéciales dans les conditions fixées par l'article 52 de la loi du 31 mars 1928 et par le présent décret. Le statut des affectés spéciaux est régi par le décret en date du 4 octobre 1930.

Avant de faire appel à l'affectation spéciale, les administrations et services publics sont tenus d'utiliser au préalable la totalité du personnel rétrogradé ou requis dont ils peuvent disposer par application des articles 14 et 18 de la loi du 11 juillet 1938 sur l'organisation générale de la nation pour le temps de guerre. Le classement dans l'affectation spéciale est prononcé compte tenu, d'un part, des besoins des forces armées et, d'autre part, des besoins ressortant des plans de mobilisation des administrations ou usines, ces plans devant faire état des simplifications administratives à réaliser en vue du temps de guerre.

Les affectations spéciales sont essentiellement temporaires ; elles sont, d'autre part, accordées, soit pour une durée d'un mois au maximum non renouvelable, soit pour une durée de six mois, sous réserve de prolongation ou de prononcé de besoin justifié par l'autorité militaire, soit à titre exceptionnel pour une durée supérieure à trois mois en ce qui concerne les corps spéciaux figurant sur la liste des professions industrielles indispensables dont la liste est annexée au tableau 3 du présent décret.

Seuls peuvent bénéficier de ces affectations spéciales les employés ou professions qui sont indiqués aux tableaux joints au décret et énumérés distinctement : les corps spéciaux, les administrations et services publics, les professions agricoles, les professions commerciales, les catégories de Français résidant à l'étranger.

Une commission interministérielle, fonctionnant sous l'autorité du ministre de la Défense nationale est habilitée à émettre, dès le temps de paix, les plans de mobilisation de ces administrations, services et établissements. Au vu de ces plans, elle propose au ministre de la Défense nationale toutes mesures utiles en vue d'adapter le nombre des affectés spéciaux aux besoins en personnel réduits par les administrations, services et établissements. Elle indique notamment les positions d'utilisation de fonctionnaires retraités, soit par leur administration d'origine, soit par tout autre service de la Défense nationale, à la suite des propositions de la commission, sont notifiées, pour exécution, aux ministres de la Guerre, de la Marine et des Services militaires, maritimes et aériens.

Dans les professions commerciales qui peuvent comporter des affectations spéciales, le Conseil. — Grands journaux quotidiens dont la liste sera arrêtée par le président du Conseil, sur proposition de la Commission interministérielle de la Défense nationale, le directeur, rédacteur en chef ou premier secrétaire de rédaction (pour le cas où le journal n'aurait pas de rédacteur en chef), chef de service technique, compositeur, écrivain, photographe, opérateur de téléphone, imprimeur spécialisé, imprimeur en noir seulement. Dans ce service, les personnes toutes par des affectations spéciales doivent appartenir au service auxiliaire (1re et 2e réserves).

— Le pont qui traverse le Pô, à Moncalieri, près de Turin, miné par les pluies persistantes des jours derniers, s'est effondré. On compte déjà trois morts et dix blessés dans un état grave et on craint qu'il n'y ait d'autres victimes. En effet, l'écroulement s'est produit sur un ponton où une équipe d'ouvriers travaillait à la réparation du tablier et de la chausse du pont. On pense que des balcons ont été pris sous les décombres ou entraînés par le fleuve. Les travaux de secours se poursuivent.

Le prince régent de Yougoslavie se rendant à Berlin en territoire allemand

Berlin, 31 mai. — Le prince Paul de Yougoslavie et la princesse Olga accompagnés de leur suite sont arrivés mercredi, à 20 h., à Rosenbach, près de la frontière germano-yougoslave. Dans la gare, richement décorée, ils ont été reçus par le ministre de Yougoslavie à Berlin, M. Andrich, par le ministre d'Allemagne à Belgrade, M. Von Heeren, et par le service d'honneur allemand, à la tête duquel se trouvait le chef du protocole, le général Von Bodenschatz et le chef supérieur de S.S. Stengern.

BELGIQUE

UNE ALLÉE À CITERNE CHAVIRE

Cinq marins belges sont noyés

Mardi soir, le radio du Cap Land'End annonçait qu'à 17 h. 37 de ses trois allées à citerne remorquées par le pétrolier « Perun », parti de Hoboken, vers la Yougoslavie avec un équipage belge, sous le commandement du capitaine Demey, avait chaviré à 45 milles au nord-ouest de la Corogne.

L'équipage composé de cinq hommes tous belges, est perdu.

— L'Association de la presse anglo-américaine a offert mercredi, à Paris, un déjeuner en l'honneur de M. G. Bonnet, directeur de l'Institut de la Charité, secrétaire d'Etat, protecteur de l'Institut des Filles de la Charité, dont le siège est à Paris.

Belgique

Le 27e tournoi international du N.L.T.C.

Favorisé par le beau temps, le tournoi du N.L.T.C. a commencé mercredi dans de bonnes conditions. Un grand nombre de partiers sera mis en route à partir d'aujourd'hui.

L'entrée du club est fixée à 5 fr. pour les jours suivants et à 3 fr. pour les autres. Une carte d'entrée permanente valable pour toute la durée du tournoi est délivrée au prix de 25 fr.

Voici les rencontres d'aujourd'hui :

16 h. : Mlle C. Thirion contre Mme Prévot ; Mlle Deloye contre Mme J. Lemaitre ; Mlle Rivière contre Mme P. Thirion ; Mme Fr. Descombes contre Mme P. Thirion ; Mme Delaite contre Mme Delaite.

17 h. 45 : Laviron contre B. Mathon ; Max Dupont contre P. Mory ; Michel Dupont contre J. Dujardin ; P. Lefort contre G. Dewavrin ; Dubert contre Lévin Daniel ; Brabant contre Nicodème ; J. Verley contre Gustave Rombaut ; G. Mathon contre Gaston Tourneur.

18 h. 45 : Dubert contre Reynard ; G. Motte contre P. Mory ; André Leurent contre M. Mory ; Delaite contre J. Dufaux ; A. Bigo contre Robert Mory ; V. Orléans contre Michel Piat ; P. Couvreur ou Delaite contre Deloye ou Bleyton ; G. Mathon ou Tourneur contre L. Lesaffre ou J. Gantou.

19 h. 30 : Teddy Martin contre Leleux ; Barais contre Scallard ; E. Leclercq contre G. Savary ; Aubertin contre D'Hauty.

Belgique

Le 27e tournoi international du N.L.T.C.

Favorisé par le beau temps, le tournoi du N.L.T.C. a commencé mercredi dans de bonnes conditions. Un grand nombre de partiers sera mis en route à partir d'aujourd'hui.

L'entrée du club est fixée à 5 fr. pour les jours suivants et à 3 fr. pour les autres. Une carte d'entrée permanente valable pour toute la durée du tournoi est délivrée au prix de 25 fr.

Voici les rencontres d'aujourd'hui :

16 h. : Mlle C. Thirion contre Mme Prévot ; Mlle Deloye contre Mme J. Lemaitre ; Mlle Rivière contre Mme P. Thirion ; Mme Fr. Descombes contre Mme P. Thirion ; Mme Delaite contre Mme Delaite.

17 h. 45 : Laviron contre B. Mathon ; Max Dupont contre P. Mory ; Michel Dupont contre J. Dujardin ; P. Lefort contre G. Dewavrin ; Dubert contre Lévin Daniel ; Brabant contre Nicodème ; J. Verley contre Gustave Rombaut ; G. Mathon contre Gaston Tourneur.

18 h. 45 : Dubert contre Reynard ; G. Motte contre P. Mory ; André Leurent contre M. Mory ; Delaite contre J. Dufaux ; A. Bigo contre Robert Mory ; V. Orléans contre Michel Piat ; P. Couvreur ou Delaite contre Deloye ou Bleyton ; G. Mathon ou Tourneur contre L. Lesaffre ou J. Gantou.

19 h. 30 : Teddy Martin contre Leleux ; Barais contre Scallard ; E. Leclercq contre G. Savary ; Aubertin contre D'Hauty.

Belgique

Le 27e tournoi international du N.L.T.C.

Favorisé par le beau temps, le tournoi du N.L.T.C. a commencé mercredi dans de bonnes conditions. Un grand nombre de partiers sera mis en route à partir d'aujourd'hui.

L'entrée du club est fixée à 5 fr. pour les jours suivants et à 3 fr. pour les autres. Une carte d'entrée permanente valable pour toute la durée du tournoi est délivrée au prix de 25 fr.

Voici les rencontres d'aujourd'hui :

16 h. : Mlle C. Thirion contre Mme Prévot ; Mlle Deloye contre Mme J. Lemaitre ; Mlle Rivière contre Mme P. Thirion ; Mme Fr. Descombes contre Mme P. Thirion ; Mme Delaite contre Mme Delaite.

17 h. 45 : Laviron contre B. Mathon ; Max Dupont contre P. Mory ; Michel Dupont contre J. Dujardin ; P. Lefort contre G. Dewavrin ; Dubert contre Lévin Daniel ; Brabant contre Nicodème ; J. Verley contre Gustave Rombaut ; G. Mathon contre Gaston Tourneur.

18 h. 45 : Dubert contre Reynard ; G. Motte contre P. Mory ; André Leurent contre M. Mory ; Delaite contre J. Dufaux ; A. Bigo contre Robert Mory ; V. Orléans contre Michel Piat ; P. Couvreur ou Delaite contre Deloye ou Bleyton ; G. Mathon ou Tourneur contre L. Lesaffre ou J. Gantou.

19 h. 30 : Teddy Martin contre Leleux ; Barais contre Scallard ; E. Leclercq contre G. Savary ; Aubertin contre D'Hauty.

Belgique

Le 27e tournoi international du N.L.T.C.

Favorisé par le beau temps, le tournoi du N.L.T.C. a commencé mercredi dans de bonnes conditions. Un grand nombre de partiers sera mis en route à partir d'aujourd'hui.

L'entrée du club est fixée à 5 fr. pour les jours suivants et à 3 fr. pour les autres. Une carte d'entrée permanente valable pour toute la durée du tournoi est délivrée au prix de 25 fr.

Voici les rencontres d'aujourd'hui :

16 h. : Mlle C. Thirion contre Mme Prévot ; Mlle Deloye contre Mme J. Lemaitre ; Mlle Rivière contre Mme P. Thirion ; Mme Fr. Descombes contre Mme P. Thirion ; Mme Delaite contre Mme Delaite.

17 h. 45 : Laviron contre B. Mathon ; Max Dupont contre P. Mory ; Michel Dupont contre J. Dujardin ; P. Lefort contre G. Dewavrin ; Dubert contre Lévin Daniel ; Brabant contre Nicodème ; J. Verley contre Gustave Rombaut ; G. Mathon contre Gaston Tourneur.

18 h. 45 : Dubert contre Reynard ; G. Motte contre P. Mory ; André Leurent contre M. Mory ; Delaite contre J. Dufaux ; A. Bigo contre Robert Mory ; V. Orléans contre Michel Piat ; P. Couvreur ou Delaite contre Deloye ou Bleyton ; G. Mathon ou Tourneur contre L. Lesaffre ou J. Gantou.

19 h. 30 : Teddy Martin contre Leleux ; Barais contre Scallard ; E. Leclercq contre G. Savary ; Aubertin contre D'Hauty.

Belgique

Le 27e tournoi international du N.L.T.C.

Favorisé par le beau temps, le tournoi du N.L.T.C. a commencé mercredi dans de bonnes conditions. Un grand nombre de partiers sera mis en route à partir d'aujourd'hui.

L'entrée du club est fixée à 5 fr. pour les jours suivants et à 3 fr. pour les autres. Une carte d'entrée permanente valable pour toute la durée du tournoi est délivrée au prix de 25 fr.

Voici les rencontres d'aujourd'hui :

16 h. : Mlle C. Thirion contre Mme Prévot ; Mlle Deloye contre Mme J. Lemaitre ; Mlle Rivière contre Mme P. Thirion ; Mme Fr. Descombes contre Mme P. Thirion ; Mme Delaite contre Mme Delaite.

17 h. 45 : Laviron contre B. Mathon ; Max Dupont contre P. Mory ; Michel Dupont contre J. Dujardin ; P. Lefort contre G. Dewavrin ; Dubert contre Lévin Daniel ; Brabant contre Nicodème ; J. Verley contre Gustave Rombaut ; G. Mathon contre Gaston Tourneur.

18 h. 45 : Dubert contre Reynard ; G. Motte contre P. Mory ; André Leurent contre M. Mory ; Delaite contre J. Dufaux ; A. Bigo contre Robert Mory ; V. Orléans contre Michel Piat ; P. Couvreur ou Delaite contre Deloye ou Bleyton ; G. Mathon ou Tourneur contre L. Lesaffre ou J. Gantou.

19 h. 30 : Teddy Martin contre Leleux ; Barais contre Scallard ; E. Leclercq contre G. Savary ; Aubertin contre D'Hauty.

DERNIERE HEURE

Quinze mille légionnaires italiens ont quitté l'Espagne

« La guerre dans la péninsule a coûté plus de trois mille morts à l'Italie », déclare le comte Ciano

Cadix, 31 mai. — Six transports italiens ayant à leur bord plus de quinze mille hommes de troupes ont quitté le port à partir de 18 h. 40, aussitôt après la cérémonie des adieux qui s'est déroulée sur le quai.

Le comte Ciano, dans un article publié par la revue « Gerarchia » de Milan et reproduit par toutes les presses italiennes, déclare que la guerre d'Espagne a coûté à l'Italie 3.227 morts et 11.227 blessés.

A la frontière espagnole, des mesures vont être prises pour purger les lieux des réfugiés en situation irrégulière

Perpignan, 31 mai. — La frontière franco-espagnole qui avait été fermée par mesure de sécurité en raison des incidents qui se sont produits à Banyuls-sur-Mer, a été rouverte dans la soirée et le trafic normal a repris. Une 4^e troupe d'assaut des suites de brûlures et d'aspasie, et le mécanicien Julien Jeune, 30 ans, a été tué à la frontière. Le capitaine de réserve est conduit à l'hôpital de Perpignan. On croit que le sinistre est dû à l'imprudence de l'un des hommes du bord, qui se serait couché en tenant une cigarette.

— Le lieutenant-général sir Clive Liddell, adjudant général des troupes britanniques, a été nommé au poste de gouverneur et de commandant en chef, à Gibraltar en remplacement du général sir Edmund Ironside, récemment promu aux fonctions d'inspecteur général des troupes britanniques d'outre-mer.

— Le général britannique, s'est embarqué pour la France à bord du paquebot « Albatros ». Il vient effectuer comme tous les ans une visite des monuments et sites américains en France.

Le « Landru suisse » a avoué

Lugano, 31 mai. — Carl Seiler, le « Landru suisse », qui avait été arrêté il y a une quinzaine de jours, a avoué avoir assassiné M^{lle} Chabert dont le corps a été retiré lundi du lac de Lugano, sur les indications d'un radiotélégraphiste.

— Un incendie s'est déclaré dans la partie arrière du remorqueur « Fraternal », qui stationnait sur l'Oise, à Bragny. Le chauffeur, Aristide Renaud, 30 ans, de normal à Anières, a été tué par les débris des suites de brûlures et d'aspasie, et le mécanicien Julien Jeune, 30 ans, a été tué à la frontière. Le capitaine de réserve est conduit à l'hôpital de Perpignan. On croit que le sinistre est dû à l'imprudence de l'un des hommes du bord, qui se serait couché en tenant une cigarette.

— Le lieutenant-général sir Clive Liddell, adjudant général des troupes britanniques, a été nommé au poste de gouverneur et de commandant en chef, à Gibraltar en remplacement du général sir Edmund Ironside, récemment promu aux fonctions d'inspecteur général des troupes britanniques d'outre-mer.

— Le général britannique, s'est embarqué pour la France à bord du paquebot « Albatros ». Il vient effectuer comme tous les ans une visite des monuments et sites américains en France.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

LIVERPOOL, 31 mai 1939.

COTONS

Importations : 6.518 balles ; Américain, hausse 8 ; Brésilien, hausse 8 ; Egyptien, hausse 8 ; Inde, hausse 8 ; Japon, hausse 8 ; Australien, hausse 8 ; U.S.P., hausse 8.

	New-Orléans	New-York		
Terme	Préc.	Jour	Préc.	Jour
Disponible	8.00	8.00	9.74	9.81
Janv. 1940	8.00	8.13	7.95	8.01
Février	8.00	8.13	7.92	